

Conseil communal Aigle



Aigle, le 17.11.2017

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2017-14 relatif à

Préavis municipal n°2017-14 du mercredi 18 octobre 2017 relatif à l'aménagement de
l'accès à l'UCI - chemin de la Mêlée

Commission composée de :

Président : Alexandre MASSY (UDC)
Membres : Corinne FEUZ CHARRIERE (ALT/VERT)
Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)
Philippe KAPPELER (EA)
Claudio MARIANO (PSA)
Romaine MERMINOD (PLR)
Clément REBER (PLR) Absent(e) non excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le 6 novembre à l'Hôtel de Ville. Nous avons siégé en présence de M. Grégory DEVAUD, Municipal, que nous remercions pour ses éclaircissements et ses réponses franches à nos questions.

PREAMBULE

Ce préavis nous a laissé de nombreuses interrogations, mais les explications de M. DEVAUD nous ont permis de comprendre les tenants et les aboutissants de ces travaux. Sans revenir point par point sur le préavis, il est nécessaire d'en développer certains

aspects.

La raison de débiter ces travaux maintenant n'apparaît pas clairement dans le préavis. En effet, bien que l'état du revêtement asphalté soit médiocre, il n'y a pas pour autant de caractère urgent dans la réfection de ce chemin. Le nombre de places de stationnement est suffisant et le projet n'en augmente que faiblement la quantité. La sécurité des piétons et cyclistes n'est pas idéale, et le projet ne fixe pas de progrès significatif dans ce domaine.

Néanmoins, ce projet figure clairement dans le programme de législature 2016-2021, en première position d'une série de 12 chantiers routiers prévus. Il est également inscrit dans les projets prioritaires du budget 2017, accepté par notre Conseil. Il existe de plus une nouvelle collaboration avec les instances du Centre mondial du cyclisme afin de développer la « Petite Reine » dans notre Commune, en établissant un concept global pour les déplacements à vélo. La présence du CMC est en elle-même exceptionnelle et mériterait une mise en valeur de son accès. Par ailleurs, cette zone sportive accueille nombre de visiteurs provenant d'autres localités, cantons ou pays et sert donc de vitrine à notre région.

Il est mentionné dans le préavis que le projet porte sur un axe important pour la desserte des terrains sportifs et qu'il s'agit d'une route en impasse. La Commission trouve cette analyse réductrice, en ne retenant que le trafic automobile, puisqu'il s'agit également d'une zone de transit pour les cyclistes et piétons qui souhaitent accéder aux berges du Rhône, secteur qui est amené à se développer lors de la prochaine correction fluviale. Dans ce contexte, il est dommage, par exemple, que le pont situé dans le prolongement immédiat du Chemin de la Mêlée vienne d'être reconstruit, sans qu'une étude soit menée afin de construire une passerelle permettant de franchir à la fois le canal et la Route Industrielle, puisque la piste cyclable venant de la ville croise cet axe routier important, pour aboutir dans le secteur étudié aujourd'hui.

C'est dans ce contexte de vision plus globale que la Commission comprend l'utilité de ce projet, donnant une nouvelle dynamique à un secteur plein de développements potentiels.

AMENAGEMENTS

Sans revenir sur la description détaillée du préavis, résumons les aménagements proposés. Le tracé et dimension de la chaussée existante ne devraient pas varier. Les cases de stationnement actuellement tracées le long du chemin de la Mêlée, côté tennis, et sur le chemin d'accès à la buvette du football seront par contre supprimées. Des places de stationnement seront créées le long de cette voie d'accès en « grilles-gazon », afin de remplacer les places supprimées ailleurs. Le nombre total d'emplacement passera de 97 à 106 places. Sur le chemin de la Mêlée, les places de stationnement côté forêt seront refaites en béton, interrompues d'îlots végétalisés, prolongés sur la chaussée par des zones pavées, afin de rompre la monotonie de cette longue route rectiligne. Les lampadaires seront également remplacés par un éclairage à basse consommation. Enfin, toute la zone passera d'une limitation à 3 heures de stationnement régulée avec le disque, à une gestion par horodateurs.

LIMITATION DE VITESSE

-

La vitesse est actuellement limitée à 50 km/h dans toute la zone. Alors que le préavis prétend améliorer la sécurité des usagers, qu'ils soient à pied ou à vélo, il ne prévoit aucune réduction de la vitesse autorisée, ni trottoir, ni bande cyclable. La majorité de la Commission est d'avis que l'endroit se prête parfaitement à la mise en place d'une zone de rencontre, soit limiter la vitesse à 20 km/h, tout en donnant la priorité aux piétons. La mise en place d'une zone 20 km/h demande une démarche administrative parallèle au préavis qui peut être menée sans difficulté.

VŒU 1 : la Commission souhaite que l'ensemble de la zone sportive concernée soit transformée en zone de rencontre, en limitant la vitesse à 20 km/h.

HORODATEURS

-

Selon le préavis, il existerait un problème d'occupation abusive des places de parc, par des employés des commerces proches, ainsi que par des conducteurs laissant leur véhicule à cet endroit afin de covoiturer. Disons-le d'emblée, s'il existe un problème à cet endroit-là, il est consécutif au manque de contrôle de la durée du stationnement. En effet, toute la zone est limitée à 3 heures, et un contrôle régulier des disques éliminerait rapidement les voitures restant pour la journée.

Néanmoins, la majorité de la Commission estime qu'il est justifié de réguler le stationnement au moyen d'horodateurs. Cela permettrait de financer les travaux entrepris et d'éviter les voitures ventouses. Selon M. DEVAUD, il était prévu que la première heure soit gratuite, ce que la Commission salue, et que la durée du stationnement soit limitée à trois heures, ce que nous déplorons. En effet, nous ne voyons pas l'intérêt d'empêcher des usagers de rester, par exemple, tout un mercredi après-midi pour un tournoi de football, ou une compétition de tennis. De plus, le co-voiturage ne nous semble pas un mal à combattre, mais une solution à encourager. Il apparaît que la seule alternative est le parking des Glariers, qui serait bien plus utile pour les visiteurs du centre ville. Il est probable que le fait d'avoir à l'avenir un parking payant dissuade une partie des usagers à la journée, régulant le nombre d'utilisateurs. En cas de problème persistant, la durée du stationnement pourra toujours être adaptée au cours des prochaines années.

VCEU 2 : la Commission souhaite que le parking soit gratuit les samedis et dimanches, ainsi qu'à partir de 18h00. La durée maximale de stationnement devrait être fixée à 10 heures.

-

PARCS A VELOS ET MOTOS

Comme relevé dans le préambule, le développement de ce projet s'est uniquement centré sur le trafic automobile. Dès lors, les motos, scooters et vélos ont été tout simplement oubliés dans le concept de stationnement.

VCEU 3 : la Commission souhaite que des zones de stationnement pour les motocycles soient également créées, gratuites en tout temps comme le veut l'usage. De plus, elle souhaite que des parkings à cycles permettant de prévenir les vols soient installés à proximité du terrain de football et du tennis.

-

PLANTATIONS VEGETALES UTILES

-

Le projet comprend 7 îlots végétalisés, qui ont pour but d'interrompre la monotonie du lieu et d'en augmenter l'intérêt visuel. Ces plantations sont généralement banales, puisque constituées de plantes dont le seul avantage est la facilité d'entretien. Il semble au contraire que ce soit l'occasion de favoriser les essences fruitières, en choisissant évidemment des plantes qui ne posent pas de problèmes de cohabitation avec les voitures. Il est tout à fait possible de planter des noisetiers et différents buissons à baies

dont le choix des variétés est immense (par exemple des cassis, groseilliers, amélanchiers, etc.), qui croissent très bien à l'ombre et dont l'entretien est minime. Ces plantations permettraient aux usagers et aux enfants en particulier de profiter des fruits, faisant la promotion d'une alimentation saine et variée sur le lieu même de la pratique de leur sport. Il n'est pas rare de constater de nos jours la déconnexion d'une grande partie de la population avec le monde agricole et un îlot de verdure où « tout se mange » pourrait évidemment présenter un intérêt accru par rapport aux éternelles plantations stériles. Il s'agirait d'une expérience nouvelle pour notre Commune, et pourrait servir de terrain d'expérimentation pour développer ce concept à d'autres parties de notre ville.

VŒU 4 : la Commission souhaite que l'utilisation de plantes fruitières soit favorisée dans la mise en place des îlots végétaux et autres zones de verdure. Par conséquent, l'usage de végétaux ayant une toxicité même faible devrait être banni de ces zones.

COÛTS ET DUREE DE REALISATION

Le montant total du chantier peut sembler élevé pour une réfection de surface, sans modifications de tracé ni rénovation souterraine, en s'élevant à près de CHF 850'000.-. Nous pouvons toutefois apporter les éléments suivants : ce montant représente une enveloppe maximale, l'état de la sous-couche actuelle du chemin étant difficile à évaluer. Il est probable que tout ne devra pas être refait à neuf, ou que des matériaux pourrons être réemployés.

Quant aux places de stationnement, elles doivent être entièrement refaites, n'étant actuellement constituées que de graviers compactés.

Tout comme au point précédent, une durée de réalisation de 4 mois pour des travaux de surface uniquement peut paraître démesurée. Selon les explications reçues, le fait de devoir laisser l'accès tant au CMC qu'au différents terrains de sport, ainsi que de devoir garantir une certaine quantité de places de parc, prolongerait l'exécution, en ne permettant de travailler que sur des portions réduites à la fois.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

-

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et n'a pas de remarques à formuler. Elle accepte les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- | Vu le préavis n° 2017-14 du mercredi 18 octobre 2017
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 845'964.- TTC pour l'aménagement du chemin d'accès à l'UCI
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 845'964.- TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir par prélèvement sur les liquidités ordinaires ou empruntées, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités par prélèvement sur la réserve « Terrains industriels », mais au maximum sur 20 ans
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Pour la Commission,

Le Rapporteur :

Alexandre MASSY

Pour la commission

Le rapporteur

Alexandre MASSY (UDC)